

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.062

Objet

CONTRAT d'entretien du
matériel de nettoyage
des égouts.

DATE DE CONVOCATION

22 juin 1970

DATE D'AFFICHAGE

29 juin 1970

Nombre de conseillers
en exercice 23

Nombre de présents 19

Nombre de votants 18

Mme Rabatier

1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix
le vingt six juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BUJARD, LANUSSE,
GACHET, COLLE, BOUCHET, NAULIN, Mme BIDEAU, MM. BOUDEY,
BERLAND, BROTRÉAU, OSQUIGUIL, POUGET, REIX, STIPAL, TETARD,
NARTEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VULTAGGIO par M. le Maire

Absents : MM. Melle FOUCHE, MM. BETOUS, DOMEQ, CAMBLONG.

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée que la S.O.CO.F.R.E.N.
(Société Commerciale France-Rhône) à ECKBOLSHEIM, Bas-Rhin, a
proposé à la Ville de ROYAN une formule de contrat d'entretien
du matériel de nettoyage des égouts, dont les conditions, après
étude de la Direction de la Voirie, sont apparues satisfaisantes
tant au point de vue technique qu'au point de vue financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation
à signer un contrat d'entretien du matériel de nettoyage des
égouts, type "ATUMAT" 137 S, moyennant une rémunération annuelle
de QUATRE CENTS FRANCS (400,00 Frs) T.V.A. incluse.
- que la dépense correspondante sera imputée sur l'article 631 du
Budget "Assainissement" de l'exercice en cours.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le

Le Sous-Préfet,

22 OCT. 1970



M. MATRAS.